



RAPPORT D'ACTIVITÉ

DIRECTION RÉGIONALE
PAYS DE LA LOIRE



P. 3

Le mot de la directrice régionale

P. 4

La direction régionale
Pays de la Loire

P. 6

La connaissance, la recherche
et l'expertise sur les espèces,
les milieux et leurs usages

P. 8

La police de l'environnement

P. 12

L'appui aux acteurs et la
mobilisation de la société

P. 14

La gestion d'espaces
naturels terrestres

P. 16

L'appui aux politiques publiques

P. 17

Les actions de la délégation
de façade Atlantique

LE MOT DE LA DIRECTRICE RÉGIONALE



NATHALIE FRANQUET

Durant l'année 2024, les agents de l'Office français de la biodiversité ont œuvré en Pays de la Loire pour la protection des espèces et des habitats naturels en matière de police, de connaissance ou d'appui aux acteurs. L'année 2024 a été marquée par la crise agricole et les revendications envers notre établissement. Cela a eu pour conséquences d'adapter certaines missions de terrain à ce contexte et de rappeler le sens de nos missions.

Durant l'année, l'établissement a élaboré au niveau national sa « raison d'être » qui a impliqué tous les agents de l'établissement et permis de donner du sens à son action.

Cette année a aussi été une année de révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) amenant la participation de nos agents au travers de plusieurs réunions sur la qualité et la quantité de la ressource en eau sur le territoire.

2024 fut aussi l'année de lancement de projets européens coordonnés par l'OFB au niveau national :

le **Life Biodiv'France**, va accompagner pour 9 ans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité par de l'ingénierie de projet et un apport d'expertise. Parmi les 30 partenaires, la Région Pays de la Loire s'est engagée en tant que bénéficiaire associé dans le projet «Bocage et biodiversité : ingénierie et expérimentation». Les actions du Life visent d'une part à développer une mission de conseil auprès des porteurs de projets bocagers et agroforestiers et d'autre part à accompagner des territoires expérimentaux pour une gestion durable des haies et des complexes agroforestiers à travers un appel à manifestation qui sera lancé en 2025.

Notre service appui aux acteurs et mobilisation des territoires est très impliqué dans ce projet co-porté avec le Conseil Régional Pays de la Loire

Le **projet LIFE Espèces marines mobiles**, vise à réduire les principales causes de mortalité de 23 espèces protégées sur les façades métropolitaines. Trois principales causes de mortalité sont ciblées par ce projet : la mortalité dans les engins de pêche, les sources de dérangements, les pertes et dégradations des habitats fonctionnels. Il est doté d'un budget total de 21,8 M€, dont 66 % sont financés via le programme LIFE de l'Union européenne et 32 % par le ministère de la Transition écologique. Le programme LIFE vise à soutenir des projets dans les États membres pour la mise en œuvre de la législation et des priorités stratégiques en matière d'environnement et de climat depuis 1992. Notre délégation de façade maritime est impliquée dans ce projet pour toute la façade Atlantique.

Enfin, l'implantation de Maine-et-Loire a accueilli en octobre l'une des premières brigades d'Officiers Judiciaires de l'Environnement (OJE) qui œuvrent sur le quart ouest de la France métropolitaine sur des affaires judiciaires d'importance. Rattachée à la Direction de la Police de l'établissement, cette brigade sera amenée à travailler avec les inspecteurs de l'environnement des services départementaux et de l'Unité spécialisée migrateurs de la Direction Régionale.

Je salue aussi pour 2024, le renouvellement de l'accréditation du laboratoire d'hydrobiologie, sans écart notable.

Bonne lecture.

La direction régionale Pays de la Loire

La direction régionale (DR) Pays de la Loire met en œuvre à l'échelle territoriale les 5 grandes missions de l'établissement :

- police de l'environnement et police sanitaire de la faune sauvage
- connaissance, recherche et expertise sur les milieux, les espèces et leurs usages
- appui aux acteurs et mobilisation de la société
- gestion et appui aux gestionnaires d'espaces naturels
- appui aux politiques publiques

Elle est composée de :

- 1 service administratif et financier
- 3 services techniques régionaux : police, connaissance, appui aux acteurs et mobilisation des territoires
- 5 services départementaux (SD) composés d'inspecteurs de l'environnement qui œuvrent sur le terrain
- 1 Unité Spécialisée Migrateurs (USM) chargée de préserver les poissons migrateurs amphihalins dont les missions couvrent 3 régions : Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire
- 1 Délégation de façade Atlantique (DFA) dont les missions de protection dédiées à la mer couvrent l'intégralité de la façade atlantique, de la baie du Mont Saint Michel à la frontière espagnole
- 1 laboratoire d'hydrobiologie qui œuvre sur les milieux aquatiques
- 1 équipe dédiée à la conservation des réserves naturelles vendéennes



EN CHIFFRES

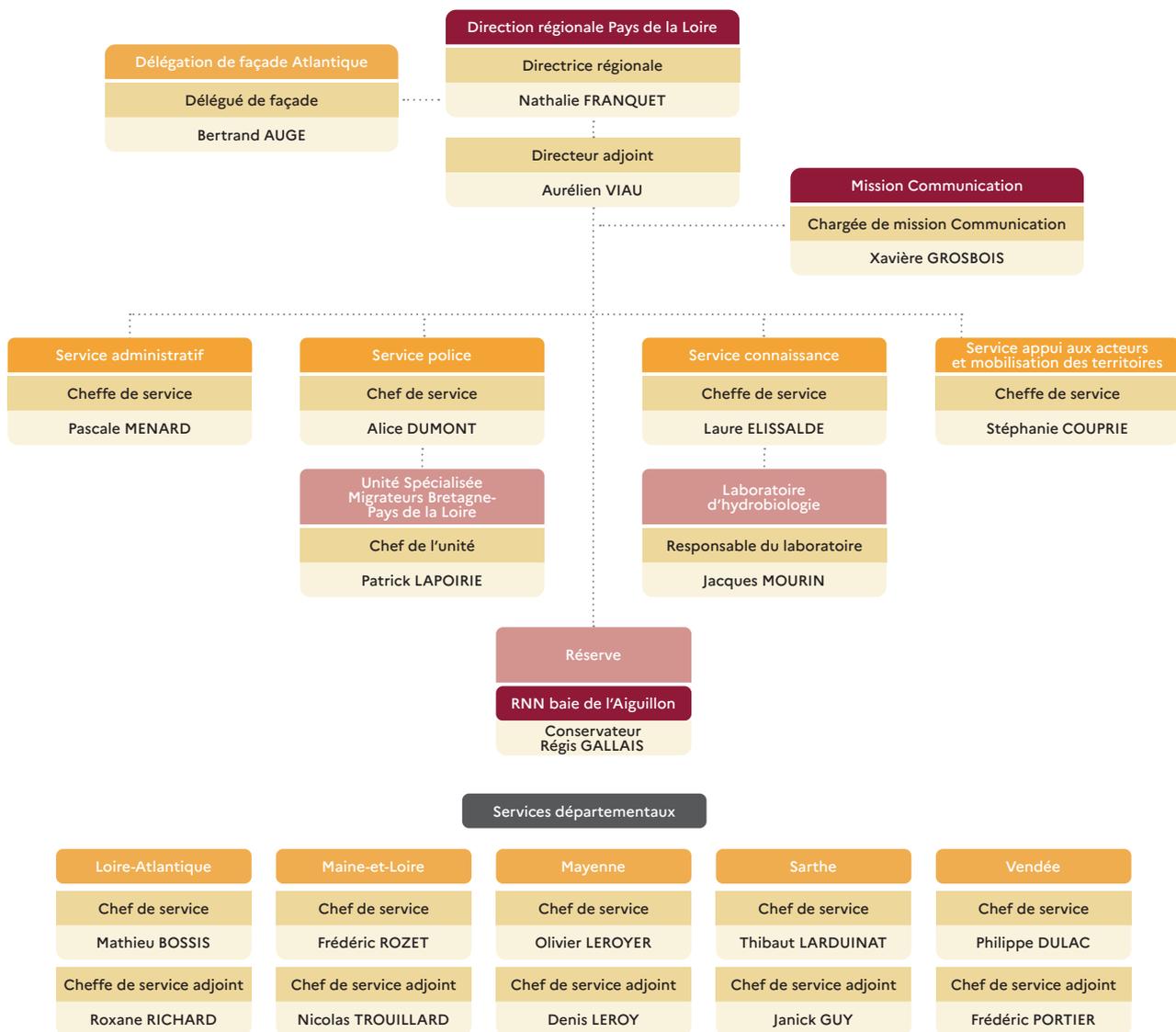
125 agents dont 90 inspecteurs de l'environnement

5 départements
et 9 implantations

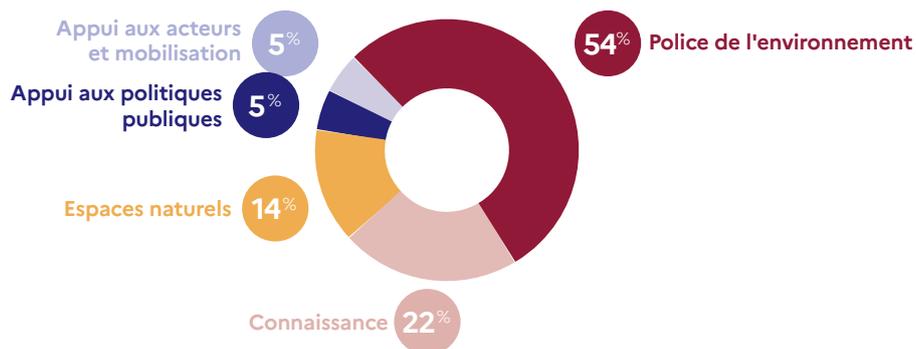
5 réserves
gérées ou co-gérées par l'OFB



En savoir plus : site internet de l'OFB
www.ofb.gouv.fr/pays-de-la-loire



Répartition de l'activité opérationnelle de la direction régionale Pays de la Loire :



La connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages

Les agents de l'OFB mènent sur le terrain de nombreux suivis scientifiques pour améliorer la connaissance sur les espèces et les habitats : réseau de surveillance de l'eau, connaissance ichthyologique par pêches à l'électricité, suivi hydrobiologique, comptage et baguage d'oiseaux (bécasses, colombidés, limicoles...), suivi castor et petits carnivores...



Mise à jour du « Référentiel des Obstacles à l'Écoulement » (ROE)

En France, les cours d'eau sont bien souvent artificialisés et fragmentés par la présence d'infrastructures ou d'ouvrages implantés par l'homme au travers ou aux abords de milieux aquatiques pour y exercer une fonction particulière (irrigation, électricité,...). Ces ouvrages sont amenés à évoluer au gré des aménagements spontanément engagés par les propriétaires ou grâce aux politiques publiques menées en faveur de la reconquête de la qualité des masses d'eau et de la restauration des continuités écologiques. Afin de disposer d'une meilleure connaissance, le Ministère de la Transition Ecologique a chargé l'OFB d'assurer la bancarisation de ces ouvrages hydrauliques, notamment leurs caractéristiques hydrauliques, leurs usages et leurs modalités de gestion dans une base de données appelée « Référentiel des Obstacles à l'Écoulement ».

La mise à jour de cette base de données nécessite la collaboration de tous les acteurs de l'eau au niveau local. elle s'appuie sur la connaissance du terrain, des travaux en cours ou à venir, de l'écologie des espèces... elle repose également sur des mesures précises de terrain, l'application d'un protocole pour objectiver la franchissabilité des ouvrages, mais aussi sur la connaissance de leurs modalités de gestion et d'entretien.

Afin de faire vivre cette base, les services départementaux de l'OFB consacrent ainsi plusieurs jours par an à la mise à jour du ROE et à produire une expertise technique sur le niveau de franchissabilité des obstacles pour certaines espèces cibles.

En Mayenne, 10 jours ont été passés par le SD 53 sur la mise à jour du ROE sur l'Oudon et l'Ernée en 2024.

En Maine-et-Loire, avec plus de 1200 ouvrages répertoriés à ce jour dans le ROE, la continuité des masses d'eaux est particulièrement impactée et constitue un des risques importants de non atteinte du bon état exigé par la directive cadre sur l'eau. En 2024, le SD 49 a organisé une journée destinée à la mise à jour de la base tout en partageant l'expérience aux agents non encore initiés à la thématique. Les agents ont pu se familiariser avec l'utilisation du matériel de topographie (théodolite et mire) pour collecter les données nécessaires. Afin de visualiser différents cas possibles, les mesures ont été prises sur des seuils (Sarthe à Cheffes, Le Loir à Villevêque), mais aussi sur des plans d'eau implantés sur des têtes de bassins versant (Saint-Georges sur Loire).

Dans le marais Poitevin vendéen, en 2024 un travail de bancarisation des ouvrages principaux a été réalisé à l'échelle des Unités Hydrauliques Cohérentes (UHC). Sur les 1264 ouvrages hydrauliques de ce territoire vendéen, 625 ont été identifiés comme bloquants ou ayant un rôle de gestion. Après vérification et expertise, 577 ouvrages ont été intégrés ou mis à jour dans le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE), dont 530 ouvrages en marais et 47 ouvrages en cours d'eau. Ces travaux, réalisés sous l'autorité de la direction régionale, ont impliqué la production et la bancarisation de données, la cartographie des marais littoraux sous QGIS, la collecte de données auprès des gestionnaires, et des missions de terrain pour caractériser et délimiter les UHC. Par ailleurs, les relations avec les partenaires ont été renforcées, favorisant une gestion hydraulique cohérente et durable.



© Libre de droit



Présence d'un loup en Maine-et-Loire

Mi-novembre 2024 une série d'attaques de canidé(s) sur

des troupeaux domestiques de moutons a commencé aux alentours de Cholet. Deux nouvelles attaques en décembre ont été expertisées « Loup non exclu » par les agents de l'OFB qui se sont déplacés pour analyser les dépouilles. Une photographie prise par le piège photo d'un particulier a été transmise à l'OFB début 2025. Expertisée et validée par le réseau Loup de l'OFB, elle confirme la présence d'un loup adulte le 8 décembre à la Séguinière. Le préfet a communiqué sur cette observation et a classé le département en classe 3 ce qui permet une indemnisation des pertes subies par les éleveurs et un financement des dispositifs de protection des troupeaux. L'organisation d'une cellule de veille réunissant l'ensemble des acteurs concernés sera réalisée et l'OFB reste mobilisé sur tous les signalements.

Située sur le front de colonisation de l'espèce, la Direction régionale a anticipé l'arrivée du loup dans chaque département en faisant monter en compétence les agents afin d'être opérationnels rapidement.

Lutte contre l'ibis sacré

Depuis 2006, des opérations de gestion sont mises en place sur la façade ouest Atlantique pour lutter contre cette espèce exotique envahissante. En 2024, sur les 155 ibis sacrés prélevés en France, 107 l'ont été en Loire-Atlantique (99 par le SD 44 de l'OFB et 6 par les agents de la Société Nationale de Protection de la Nature sur le lac de Grand-Lieu). Depuis quelques années, la population semble augmenter : les prélèvements d'adultes baissent tandis que la reproduction reste optimale. On estime à ce jour entre 150 et 200 ibis présents en Loire-Atlantique, entre 50 et 100 en Vendée et une centaine en Charente-Maritime.

Expertise sur les données de qualité de l'eau

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est en charge du programme de surveillance de l'état des masses d'eau. A sa demande, de nombreux prélèvements biologiques et physico-chimiques sont réalisés chaque année sur tout son territoire. Afin d'analyser ces données, l'agence de l'eau sollicite l'OFB pour expertiser les résultats. Le laboratoire d'hydrobiologie de l'OFB a ainsi été mobilisé de mai à juillet 2024 pour ce travail. Ces expertises pour qualifier les données mobilisent également les Conseils départementaux et les Fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques. L'exercice est piloté par le service régional connaissance de l'OFB qui appui le laboratoire et recueille l'avis des services départementaux sur des événements marquants et des informations de terrain (pollution, travaux, changement d'occupation du sol ou de pratiques, asssecs...). A l'issue de ces analyses, les cours d'eau sont qualifiés suivant plusieurs classes d'état écologique : très bon, bon, moyen, médiocre ou mauvais.



© Arnaud Lefevre, OFB

Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) sur l'écrevisse à Pieds blancs en Sarthe

Encore présente en Sarthe, l'écrevisse à pieds blancs est en constante régression en France. En 2010, un APPB a été créé sur le territoire du SAGE Sarthe amont pour protéger l'espèce. Suite à la décision de son extension à tout le département en 2021, une campagne de prospection a été réalisée entre 2021 et 2024 par la Fédération de pêche et l'OFB 72 : 22 populations ont été identifiées lors des 47 inventaires. Pour définir les tronçons de cours d'eau à classer dans l'arrêté, l'OFB a réalisé de multiples expertises de terrain. L'OFB a rendu ses conclusions à la DDT en 2024 qui va maintenant entamer une phase de concertation avec la profession agricole et forestière pour une signature attendue de l'arrêté avant la fin de l'année 2025.

Assurer une veille sanitaire de la faune sauvage en Mayenne

En août 2024, une chauve-souris (Sérotine) moribonde est découverte sur la commune de Ste Suzanne. Mordu, le découvreur a été pris en charge par un centre antirabique (suivi ARS) par mesure de précaution. Le SD 53 a transmis le spécimen mort à l'Institut Pasteur dont l'analyse est revenue positive au virus de la rage. Une réunion a été organisée en urgence par Mme la Préfète avec la DDT, la DDETSPP, l'ANSES et l'OFB pour définir la stratégie à adopter. Un communiqué de presse a été diffusé par la préfecture assorti de recommandations et d'un rappel sur la manipulation interdite de spécimens de faune sauvage, a fortiori protégée.

L'OFB est l'organisme à contacté en cas de découverte de chiroptères mortes. Les agents de l'OFB ont accompagné un chiroptérologue sur les lieux de la découverte pour réaliser un comptage en sortie de gîte. La faible colonie (25 spécimens de sérotines) et l'absence de nouveaux cas n'ont pas nécessité d'autres investigations. Chaque année en France, plusieurs spécimens de chauves-souris sont analysés porteurs du virus de la rage, sans conséquence sur la santé humaine.



© Atlasfauneauvergnerhonalpes.org

La police de l'environnement

L'OFB contribue à l'exercice des polices administrative et judiciaire relatives à l'eau (pollution, atteintes aux zones humides, au cours d'eau et au littoral), aux espaces naturels, à la flore et à la faune sauvage (espèces protégées, lutte contre le trafic d'espèces CITES), à la chasse et la pêche ainsi qu'à la police sanitaire.

En 2024, l'action de police des services territoriaux s'est orientée principalement vers :

- La qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques,
- La lutte contre les atteintes aux espèces protégées et la destruction de leurs d'habitats,
- La police de la chasse (renforcement de la sécurité à la chasse, contre-braconnage),
- La lutte contre le trafic d'espèces et plus particulièrement de l'anguille à son stade civelle.

La police a également une composante préventive. L'OFB apporte un appui technique aux services de l'État sur des projets pouvant porter atteintes aux milieux et aux espèces. Dans ces dossiers, une vigilance particulière est apportée à la pertinence de l'état initial et la mise en œuvre de la séquence éviter, réduire, compenser. En cas d'atteinte à des zones humides, l'OFB s'attache à vérifier l'application de la méthode nationale d'évaluation des fonctionnalités des zones humides en respect de la compatibilité des projets avec le SDAGE du bassin Loire-Bretagne.

EN CHIFFRES

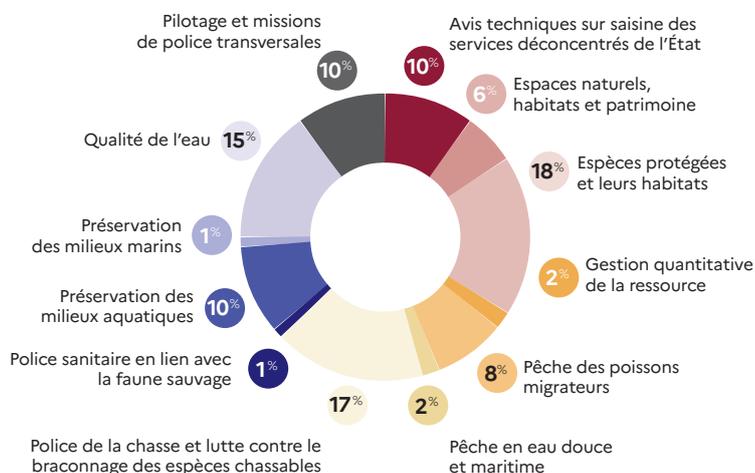
297 avis techniques ont été rendus en Pays de la Loire

77%
sur les milieux
aquatiques

10%
sur les milieux
terrestres

1%
sur le milieu
marin

Répartition du temps consacré à l'activité de police pour la Direction régionale Pays de la Loire



Opération sécurité à la chasse

Renouvelée pour la quatrième année consécutive, l'opération nationale de contrôles ciblés sur la sécurité à la chasse des chasseurs et des non-chasseurs s'est déroulée sur l'ensemble du territoire du 30 novembre au 15 décembre 2024. La quasi-totalité des accidents ou incidents de chasse sont liés à un non-respect des comportements ou règles élémentaires de sécurité :

- interdiction des tirs en direction des routes et habitations,
- non-respect de l'angle des 30°,
- mauvaises manipulations dans le port de l'arme.

Sur les 465 contrôles menés en Pays de la Loire, une très large majorité des contrôles n'a révélé aucune infraction puisque seuls 4 se sont avérés non conformes. L'accent a été mis sur la pédagogie et la sensibilisation des chasseurs avec la distribution de brochures et d'affiches sur les bonnes pratiques en matière de sécurité.



En savoir plus sur la sécurité à la chasse : ofb.gouv.fr/la-securite-la-chasse





© Marjolaine Moreau, OFB

Bilan de la campagne AIRPRO 2024

Pour la première fois depuis sa création, l'OFB a lancé une opération nationale de contrôle sur les activités de loisirs dans les aires protégées y compris en mer. Cette opération «AIRPRO 2024» s'est déroulée du 15 juillet au 1^{er} septembre 2024 et avait 2 objectifs :

- contrôler les éventuelles atteintes à la biodiversité dans les territoires soumis à une réglementation particulière,
- sensibiliser les usagers de la nature aux enjeux écologiques de ces espaces protégés et aux règles qui encadrent leur fréquentation.

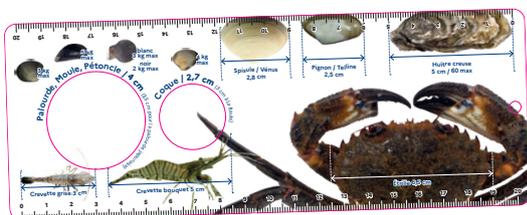
En Pays de la Loire, 63 opérations ont conduit à 275 contrôles avec 6 infractions pour circulation de véhicule terrestre à moteur en espace naturel et pêche interdite. Pour cette première opération, l'accent a été mis sur la sensibilisation du public. D'une manière générale, les usagers de la nature sont respectueux de celle-ci.

Procédure simplifiée pour la pêche à pied

La diminution des ressources en coques et coquillages a conduit le parquet des Sables d'Olonnes à établir en 2024 un protocole d'accord avec les corps de police compétents, dont l'OFB, sur l'activité de la pêche à pied par des particuliers. L'objectif était de proposer une réponse pénale adéquate et rapide à des pratiques de pêche sous-taillées ou en sur-quota (principalement à la palourde). En cas d'infraction constatée sur le terrain, une procédure délictuelle simplifiée est rédigée sur place, avec prise d'audition et remise au mis en cause d'une convocation devant le délégué du Procureur. Bilan pour cette première saison : 12 journées de contrôle (avec le concours des Brigades Mobiles d'Interventions de l'OFB), 22 personnes reçues par les délégués du Procureur lors de 3 séances de composition pénale dédiées à la thématique. Des reglettes pêche à pied sont régulièrement distribuées pour mieux sensibiliser le grand public sur la réglementation existante.



En savoir plus sur la réglementation pêche à pied : www.pecheapied-loisir.fr/reglementation/



Trafic organisé d'oiseaux protégés en Sarthe

Des annonces postées via les réseaux sociaux de vente d'oiseaux ont alerté le service départemental qui avec l'accord du parquet a pu rapidement démarrer des recherches pour identifier les auteurs. L'ampleur du réseau a nécessité des investigations plus poussées de la part des agents du service. Une co-saisine avec la Brigade de Recherche de gendarmerie de Mamers a rapidement permis d'approfondir les connexions d'un couple basé au Mans. Écoutes téléphoniques, investigations bancaires, surveillances, géolocalisation de véhicules ont permis de matérialiser les ramifications familiales de ce réseau.

Ainsi les perquisitions menées dans la Sarthe, la Nièvre, l'Orne, la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire ont permis 9 interpellations, 4 gardés à vue dont le couple présumé. Ce sont près de 50 oiseaux (chardonnerets, linottes, bouvreuils, tarins...) qui ont été saisis ainsi que de nombreux matériels de capture (filets principalement). Les captures avaient lieu au domicile, dans une friche industrielle du Mans et sur un terrain de loisir appartenant au couple. Ce terrain est pour le moment saisi par la justice avant la décision du tribunal correctionnel. 6 autres personnes interpellées ne seront pas renvoyées en audience publique mais feront l'objet d'autres poursuites. 34 oiseaux ont pu être remis en liberté et les autres trop affaiblis ont été remis à une association de sauvetage en Indre-et-Loire.



© Julien Pioger, OFB

Avis technique

L'OFB peut être saisi par les services de l'État pour apporter un avis technique sur les projets ayant un impact potentiel sur l'environnement. Dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de dragage du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire (GPMNSN), un avis technique a été produit par l'OFB. Cette autorisation complexe a nécessité la mobilisation de plusieurs services : la délégation de façade atlantique (DFA) pour l'expertise liés aux habitats marins, l'unité spécialisée migrateurs (USM) pour les impacts sur les poissons migrateurs (Anguille, Aloses, Lamproies...) et le service régional police pour les questions réglementaires. Des recommandations spécifiques ont été formulées sur les périodes de travaux pour mieux prendre en compte la migration des poissons amphihalins ainsi que sur le renforcement des suivis environnementaux.



© Ecosphère & Prodrone

Atteintes aux milieux aquatiques en Mayenne

Un déversement de plusieurs dizaines de m³ de lisier dans un cours d'eau a occasionné une pollution sur 29 kilomètres, avec un impact très fort et durable sur la faune (notamment une mortalité piscicole sur 13 kilomètres de cours d'eau) et la perturbation de l'alimentation en eau potable pour 20 communes durant 4 jours. L'enquête judiciaire menée par l'OFB 53, avec le concours de la DDETSPP, a permis de mettre en évidence des négligences multiples.

L'exploitation agricole mise en cause, avec statut d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), a été jugée responsable du rejet et condamnée le 27 juin 2024 par le Tribunal Judiciaire de Laval à 30 000 € d'amende (dont 15 000 € avec sursis) pour deux délits (pollution et infraction ICPE) et à 1000 € d'amende pour la non déclaration de l'incident auprès du préfet (contravention de 5ème classe). N'acceptant pas cette condamnation, l'exploitant agricole a interjeté appel.

Situation peu commune, le même exploitant agricole était convoqué à une deuxième audience le même après-midi, pour une seconde affaire portant sur des travaux de curage sur 260 mètres de cours d'eau. Une transaction pénale lui avait été proposée, mais il a préféré la rejeter, d'où cette convocation devant le tribunal judiciaire. Malgré ses dénégations, il a tout de même reconnu avoir commis des travaux sans en avoir demandé l'autorisation. Le tribunal l'a finalement condamné à 2000 € d'amende pour cette infraction. L'exploitant n'ayant pas fait appel, cette condamnation est désormais définitive.



© Sébastien Lamy, OFB

Île Dumet et ses abords : une protection renforcée depuis le 1^{er} mars 2024

Pour protéger sa faune et sa flore et notamment les oiseaux marins protégés et patrimoniaux, un arrêté inter-préfectoral de protection de biotope interdit l'accès à l'île et ses abords maritimes du 1^{er} mars au 31 juillet durant la période de nidification. Le reste de l'année, une zone restreinte (deux plages) est accessible. Pour veiller au respect de cette nouvelle mesure, les services de l'État (DDTM, OFB, Douane, Gendarmerie maritime), le Conseil départemental de Loire-Atlantique et la police municipale de Piriac se sont coordonnés pour assurer des missions de surveillance et de contrôle autour de l'île durant toute la période d'interdiction. Cette première année d'application de l'arrêté avait pour objectif d'orienter les contrôles vers de la pédagogie et de la sensibilisation. Dans ce cadre, le SD 44 a réalisé 12 missions sur la saison printemps-été en totalisant 109 contrôles dont 85 infractions qui ont abouti à des rappels à la réglementation. Ces nouvelles règles sont bien comprises et bien perçues par la grande majorité des plaisanciers contrôlés. Les effets sont déjà bénéfiques puisque les premières observations naturalistes montrent que le nombre de jeunes oiseaux nés sur l'île a déjà fortement augmenté par rapport aux années précédentes.

Premiers stages de citoyenneté dans le Maine-et-Loire



© Tribunal judiciaire d'Angers

A l'initiative du procureur de la République du tribunal judiciaire d'Angers et suites à des présentations en COLDEN (Comité Opérationnel de Lutte Contre la Délinquance Environnementale),

une convention relative à la mise en œuvre du stage de citoyenneté spécifique aux auteurs d'infractions en matière environnementale a été signée le 4 avril 2024. Cela permet au procureur de la République de proposer à l'auteur d'une ou plusieurs infractions en matière d'environnement d'accomplir un stage à titre de peine principale ou complémentaire. Organisé par France Nature Environnement Pays de la Loire, ce stage d'une journée est intégralement financé par les stagiaires. Le service départemental de l'OFB, la Police Nationale et la Gendarmerie sont intervenus lors des deux premiers stages en juin et novembre 2024. Avec ce stage, les parquets d'Angers et de Saumur prennent le pari d'une sensibilisation dynamique des justiciables et, indirectement, de leur entourage, pour une meilleure prévention de la protection des milieux naturels et de l'environnement d'une manière générale.



© Jean-Luc Potiron, OFB

Saisie exceptionnelle de tortues en Loire-Atlantique

Fin juin 2024, le SD44 est informé de la divagation d'une tortue alligator dans le vignoble nantais. Suite à des investigations, 6 inspecteurs de l'OFB aidés de 3 gendarmes et d'1 inspecteur de la DDPP44, assistés du SDIS44 et de la mairie pour un appui logistique, sont intervenus en octobre au domicile et dans le jardin d'un particulier. Deux perquisitions ont mené à la découverte et à la saisie de 81 tortues de 13 espèces différentes, et de 16 amphibiens. Tortues terrestres (Hermann, grecques, des Seychelles...), tortues aquatiques (Mata-mata, cistude d'Europe...), tortues dangereuses (tortues alligators, serpentine...), salamandres protégées... Ces espèces à enjeux sont soumises à différentes réglementations : espèces protégées, faune sauvage captive, CITES... Le propriétaire, vétérinaire, se voit mis en cause pour plusieurs délits portant sur la détention et l'élevage illicites. Les animaux saisis ont tous été placés dans des conditions optimales. Cette affaire est relativement exceptionnelle au regard du nombre d'individus et d'espèces détenus. Elle est révélatrice de la bonne coopération entre les différents services (Parquet, OFB, GN, SDIS, DDPP, services municipaux) dans l'action commune contre les trafics d'animaux sauvages, 4ème trafic le plus lucratif au monde.

Signalements d'infractions en Loire-Atlantique

En 2024, le SD 44 a reçu près de 400 signalements d'infractions sur la permanence mail et téléphonique du service. Ces signalements sont transmis par les services de l'État, des collectivités, des associations de protection de la nature ou des particuliers. Ils concernent des pollutions de cours d'eau, des détentions d'espèces protégées, l'insécurité à la chasse, des destructions de haies ou de mares, des travaux sans autorisation en cours d'eau ou en zones humides... Lorsque le service est saisi d'un signalement, les agents du SD 44 analysent la situation, se déplacent sur le terrain pour constater les faits, rencontrent les acteurs... pour comprendre les enjeux environnementaux et réglementaires. Les constatations peuvent entraîner l'ouverture d'une procédure administrative ou judiciaire, un courrier de rappel à la réglementation ou un simple avertissement verbal lorsque les faits ne sont pas constitutifs d'une infraction.

Face au nombre important de signalements, les services départementaux sont amenés à prioriser leur action vers les infractions avec de forts enjeux environnementaux ou de sécurité.

Contrôle continuité en Mayenne :

La continuité écologique des cours d'eau a été identifiée comme une thématique prioritaire de la stratégie nationale des contrôles en matière de police de l'eau et de la nature, avec l'OFB comme pilote. Cet enjeu étant fort en Pays de la Loire, plusieurs contrôles ont été faits sur les ouvrages, pour vérifier leur conformité vis-à-vis de l'impératif de continuité écologique (équipement, modalités de gestion et bon entretien).

Le SD 53 a réalisé des contrôles de l'obligation d'ouverture hivernale des ouvrages imposée par les SAGE Oudon et Sarthe aval. Des actions de contrôles ont également été engagées lors des écourues de la Mayenne, pour vérifier l'état des passes à poissons, des rampes à anguilles et des plans de grilles fines installés devant les turbines hydroélectriques. Il s'agit de dispositifs permettant la dévalaison des poissons dans de bonnes conditions et empêchant leur mortalité au passage des turbines. Ces dispositifs qui doivent être entretenus régulièrement pour être fonctionnels, ont été contrôlés sur l'axe Mayenne, et ont révélé plusieurs problèmes techniques sur l'écart entre les barreaux des grilles, les exutoires de dévalaison, les dégrilleurs automatiques et la restitution essentielle du débit réservé. Des rapports de manquement administratif sont en cours de rédaction.

Plusieurs pollutions par les ICPE en Vendée

Certaines installations peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols, etc.) et présenter des dangers (incendie, explosion, etc.) pour l'environnement, la santé et la sécurité publique. Pour ces raisons, elles sont soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Une des pollutions a concerné une carrière qui a subi un drainage acide entraînant un rejet chronique dans un captage prioritaire. Ce phénomène d'oxydation de la pyrite contenue dans la roche entraîne l'acidification du milieu et le rejet d'éléments métalliques. Une intervention conjointe du SD 85 et de la DREAL a permis de mettre en place les solutions pour résoudre ce problème industriel. Le volet administratif a été privilégié par rapport à un traitement judiciaire au vu du caractère involontaire de la pollution.

Une autre intervention a concerné une affaire complexe de rejet organique par deux sources imbriquées l'une dans l'autre : un méthaniseur et une ferme. L'intervention conjuguée de l'OFB pour le volet judiciaire et de la DDPP pour le volet administratif a permis la mise aux normes du méthaniseur et de la ferme voisine. Ces deux affaires confirment la nécessité et l'efficacité d'intervention conjointe avec les services chargés de l'administration des ICPE.



L'appui aux acteurs et la mobilisation de la société

Sortie de terrain avec Monsieur le député Brard

Dans l'objectif de sensibiliser nos élus aux missions et enjeux de l'OFB, les agents du sd 44 et de la Direction Régionale ont organisé une journée de présentation de leurs missions au député de la 9ème circonscription, M. Jean-Michel BRARD, ainsi qu'à sa suppléante Mme Fanny PACREAU. Cette journée a été organisée autour de cinq ateliers thématiques sur le terrain permettant d'illustrer par des exemples les enjeux rencontrés :

- continuité écologique et restauration des milieux aquatiques
- protection des haies bocagères et des espèces protégées qu'elles abritent
- comptages d'oiseaux sur l'estuaire de la Loire
- sécurité à la chasse
- braconnage de la civelle sur l'axe Loire.

Un dialogue très constructif permettant de créer une vraie relation de confiance autour des missions de l'OFB.

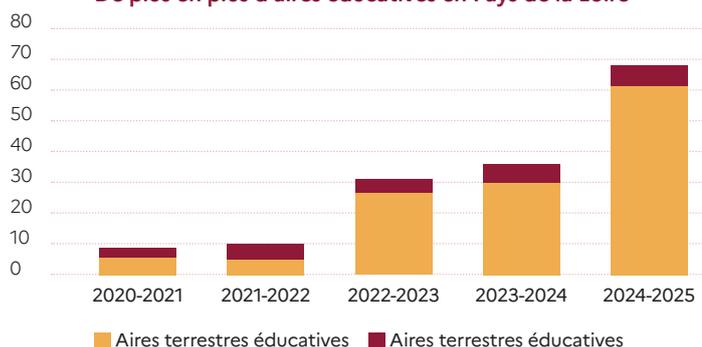


© Mathieu Bécot, OFB

Les aires éducatives passent à la vitesse supérieure !

En 2024, près de 70 écoles, collèges ou lycées ont mis en place une aire éducative à côté de leurs établissements. Accompagnés de leurs enseignants et d'une structure accompagnatrice, les élèves choisissent un territoire naturel et l'explorent en lien avec les acteurs du territoire. A partir des premiers retours d'expériences en Pays de la Loire, le service appui aux acteurs de l'OFB a réalisé des documents de communication pour mieux faire connaître les aires éducatives. Une formation pour les professeurs de collège et de lycée a également été réalisée en décembre 2024 avec le chef de mission de l'Education au développement durable de l'académie de Nantes pour partager des outils méthodologiques et surtout des témoignages inspirants d'enseignants de collèges. Les services départementaux peuvent aussi intervenir ponctuellement, comme l'a fait le SD85 qui a rencontré les élèves de Tiffauges, pour leur parler des chauves-souris et de la rivière bordant leur aire éducative.

De plus en plus d'aires éducatives en Pays de la Loire



Rencontres régionales sur le bocage



© Xavière Grosbois, OFB

Le 8 octobre 2024, l'OFB a apporté son soutien financier et opérationnel à l'AFAC Pays de la Loire pour organiser les rencontres régionales sur le bocage qui ont lieu tous les 2 ans. Une centaine de participants (élus, collectivités, techniciens, service de l'État, syndicat de rivière, agriculteurs...)

se sont retrouvés à Bouchemaine (49) le matin en salle pour échanger autour de la thématique « L'arbre au service de la ressource en eau ».

L'après-midi des ateliers ont permis d'aborder des points plus techniques comme la régénération naturelle, l'agroforesterie, l'outil Lascar ou le grain bocager. Un atelier sur les ripisylves a été animé par l'OFB et la DDT 49 pour rappeler les fonctionnalités et la réglementation existante. Ce fut aussi l'occasion de présenter la nouvelle exposition de l'OFB sur les haies.



© Xavière Grosbois, OFB

Tenue d'un stand au Vendée Globe

L'OFB a tenu un stand au village du Vendée Globe du 28 au 31 octobre pour parler de la préservation de la biodiversité marine et côtière. Les très nombreux visiteurs ont apprécié découvrir les fonds marins grâce aux casques de réalité-virtuelle ou échanger avec les agents sur leurs missions. Une belle réussite possible grâce à une forte mobilisation des agents.

Formation des techniciens de rivière en Mayenne

Le SD53 et la DR Bretagne de l'OFB ont organisé une journée d'échanges techniques et de retour d'expériences, sur la restauration de ruisseaux de tête de bassin versant. Cette journée de formation s'adressait aux agents de terrain et techniciens rivière de la Mayenne. La quasi totalité des collectivités du département, en charge de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) se sont montrées intéressées et ont répondu présentes. Plusieurs sites ou chantiers ont été visités autour de Rennes, avec un technicien rivière d'Eaux et Vilaine pour améliorer la qualité des échanges. Des exemples de dédrainage en forêt de Liffré, de reconstitution de lit mineur en contexte agricole/urbain, de reméandrage, recharge sédimentaire, exhaussement du profil en long pour un meilleur lien cours d'eau/nappe/zones humides, plantations, zones tampons, ont été présentés comme le ruisseau ci-dessous de la Blanchetais (35).

Photographies du site restauré sur la période 2014/2017

Avant (2014)



Pendant (2014)



Après (2016)



Après (2017)

© OFB et Eaux et Vilaine

LIFE intégré ARTISAN

Débutée en 2020, l'animation du LIFE se poursuit avec l'arrivée au 1^{er} juin 2024 d'Anaïs Lucas au poste d'animatrice régionale, succédant à Cyril Roussel.

Le réseau régional sur l'adaptation au changement climatique (RACC) s'est structuré en 2024 et le groupe d'animation (OFB, Région, Ademe, Cerema, DREAL, Météo-France, TEO et DDTM44) a pu présenter ses objectifs et sa feuille de route aux 80 participants de la plénière du 8 novembre. Le RACC ambitionne de se positionner comme un réseau de référence en matière d'adaptation au changement climatique en région. L'objectif est de promouvoir des actions cohérentes et coordonnées pour maximiser l'impact des initiatives de chacun.

Parmi les autres temps forts de 2024, notons la présentation du Standard mondial de l'UICN sur les Solutions fondées sur la Nature (SfN) à la 1^{ère} journée interdépartementale organisée par l'Ademe, la Région et la DREAL à destination des chargés de mission PCAET. Une présentation des SfN appliquées aux espaces naturels, a également été faite lors des rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces protégés, organisées par le CEN et la LPO.



En savoir plus : www.ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan

Webinaire sur la mise à disposition des données des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

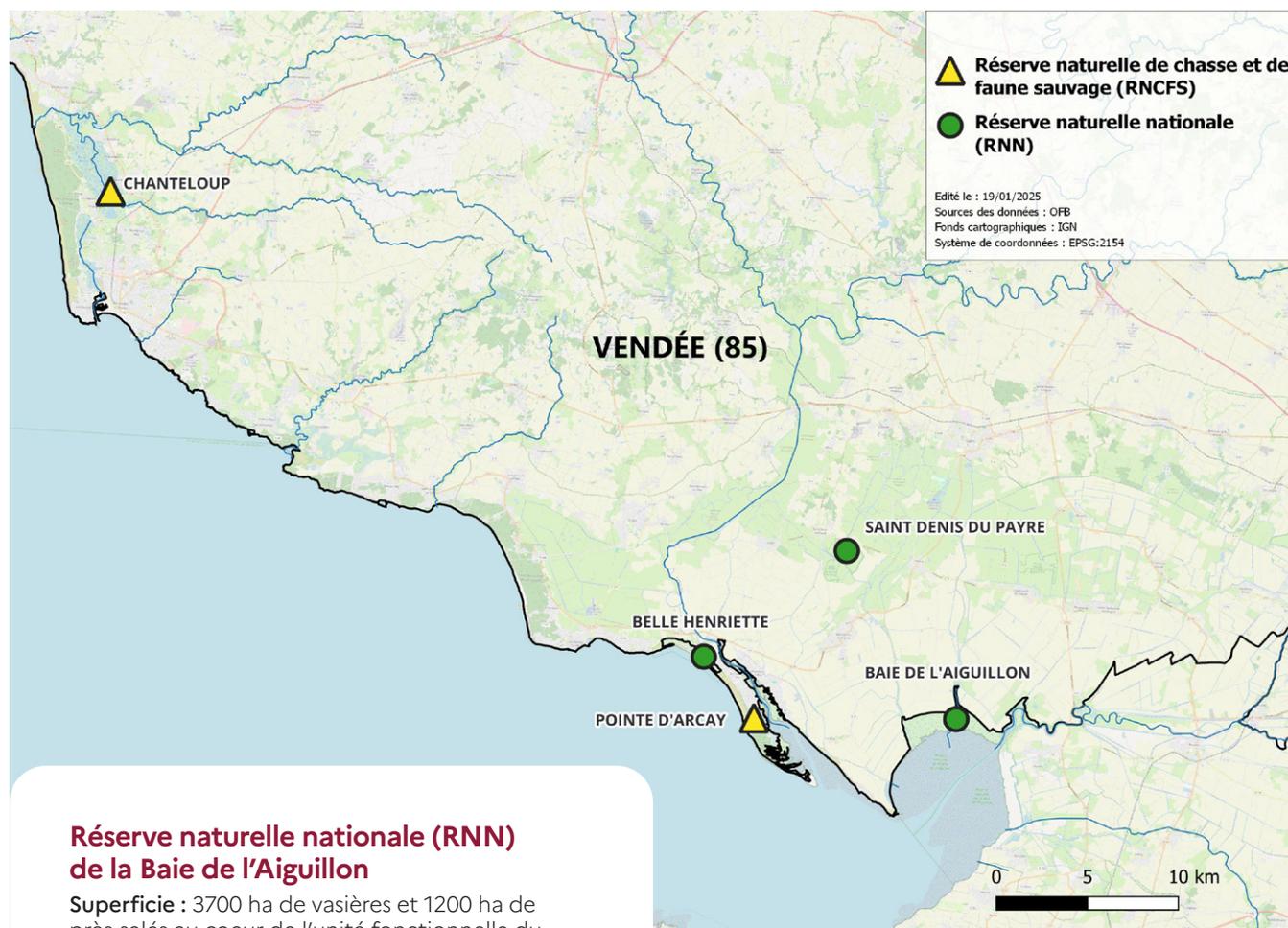
Le service appui aux acteurs de l'OFB, en partenariat avec le CEN, a organisé le 1^{er} février, un webinaire à destination des collectivités porteuses d'un ABC ainsi qu'aux partenaires qui les accompagnent. Cette formation avait pour vocation d'expliquer les différentes étapes et standards d'échange pour permettre la mise à disposition des données naturalistes inventoriées lors d'un ABC. En effet, à l'issue de l'atlas, les données d'observation des espèces doivent être disponibles sur la plateforme régionale d'échange des données GINCo. Ces données pourront ensuite être visualisées et téléchargées sur le portail national OpenObs qui permet la recherche des données sur une espèce ou un groupe d'espèces par département, commune, ou sur la base d'un périmètre géographique...



En savoir plus sur les ABC : www.ofb.gouv.fr/abc

La gestion d'espaces naturels terrestres

En Pays de la Loire, l'OFB est gestionnaire ou co-gestionnaire de 5 réserves naturelles toutes situées en Vendée pour une superficie totale de 6 507 ha.



Réserve naturelle nationale (RNN) de la Baie de l'Aiguillon

Superficie : 3700 ha de vasières et 1200 ha de près-salés au cœur de l'unité fonctionnelle du marais poitevin.



Gestionnaires : LPO et OFB

Site internet : reserve-baie-aiguillon.fr

Réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) de Chanteloup

Superficie : 38 ha de zones humides dans les marais d'Olonne

Gestionnaire : OFB

Réserve de chasse et de faune sauvage (RCFS) et forêt domaniale de la Pointe d'Arçay

Superficie : 1035 ha de dune boisée, dunes, plages, vasières et près salés

Gestionnaires : OFB, ONF et conservatoire du littoral

Réserve naturelle nationale de la Casse de la Belle Henriette

Superficie : 327 ha de lagunes et de cordon dunaire



Gestionnaires : LPO et OFB

Site internet : reserve-naturelle-belle-henriette.fr

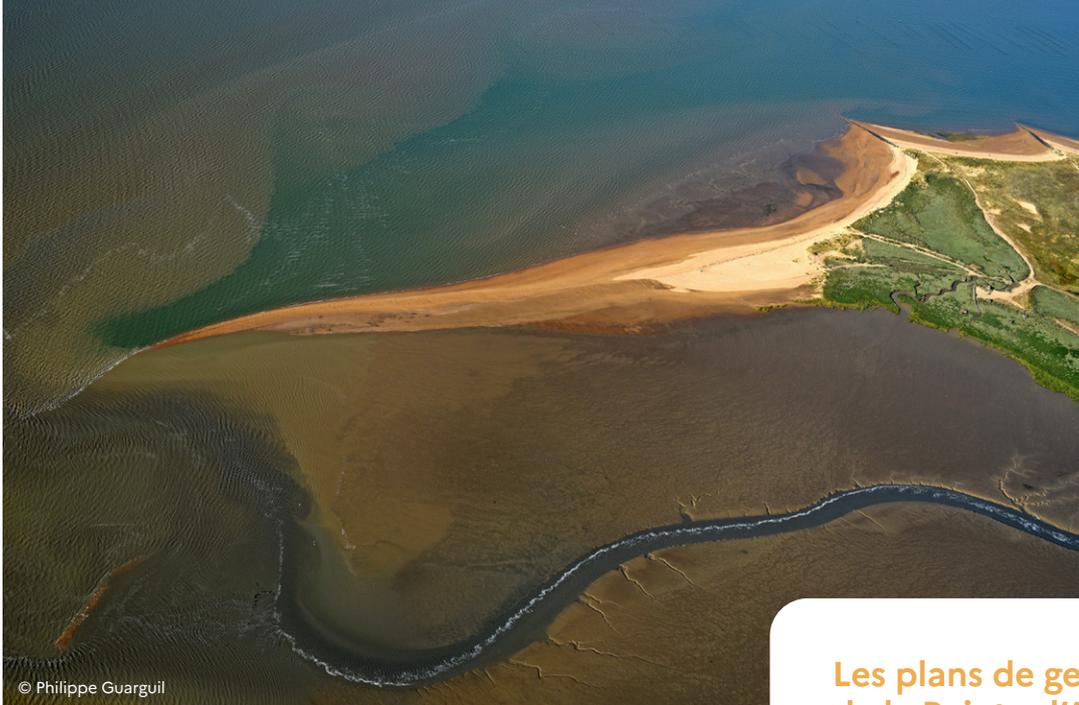
Réserve naturelle nationale de Saint-Denis-du-Payré

Superficie : 207 ha de prairies naturelles humides



Gestionnaires : LPO et OFB

Site internet : reservenaturelle-saintdenisdupayre.fr



© Philippe Guarguil

L'APBHN de la Pointe de l'Aiguillon

L'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) de la pointe de l'Aiguillon a été transformé en Arrêté de protection de biotope et d'habitats naturels (APBHN) le 04 janvier 2024. Cet engagement vise à pérenniser les surfaces restaurées dans le cadre du programme LIFE Baie de l'Aiguillon. Grâce à cet arrêté, la surface protégée est passée de 30 à 78 ha. Ce texte apporte de la cohérence et facilite la compréhension de la réglementation sur le site. Il permet aussi de mieux prendre en compte les enjeux avifaune avec une interdiction totale des chiens sur le périmètre. Cette action forte soutenue par la commune s'accompagne d'une réflexion à l'échelle communale pour permettre à nos amis canins de se promener sans impacter la biodiversité.

Portes ouvertes des réserves naturelles

Dans le cadre de la Fête de la nature et pour la troisième année consécutive, une journée « Portes ouvertes des réserves naturelles » a été organisée le 25 mai. Cette journée s'est déroulée en simultané sur 6 réserves de Vendée dont 3 cogérées par l'OFB (Baie de l'Aiguillon, belle Henriette et Saint Denis du Payrée).

Toutes les équipes étaient mobilisées afin d'accueillir le public, répondre à leurs questions sur les missions et les enjeux des réserves, mais aussi leur permettre d'observer la biodiversité présente, notamment les oiseaux limicoles. Avec près de 400 visiteurs, cette journée fut une vraie réussite.



© Régis Gallais, OFB

Les plans de gestion de la Pointe d'Arçay et de la Baie de l'Aiguillon

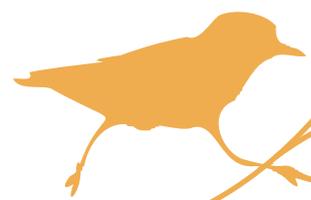
Le plan de gestion de la RNN de la Baie de l'Aiguillon a été validé le 16 mai 2024 pour une période de 10 ans. C'est un travail important qui va accompagner les gestionnaires dans les différents défis de connaissance, de protection et d'adaptation au changement climatique. Les deux grandes actions sont :

- travailler sur la qualité de l'eau et son interaction sur les réseaux trophiques,
- faire une évaluation du site pour la migration du Phragmite aquatique.

Le plan de gestion de la Pointe d'Arçay est lui aussi en cours de validation. Beaucoup d'actions en commun permettront de mieux connaître cette grande zone fonctionnelle pour la biodiversité qu'est l'ensemble Baie de l'Aiguillon/ Pointe d'Arçay.



© J-François Cornuaille, OFB



L'appui aux politiques publiques

La planification de l'eau pour faire valoir les enjeux de biodiversité

En 2024, l'OFB a sensibilisé à plusieurs reprises les partenaires pour partager ce qu'il est possible d'évaluer qualitativement ou quantitativement en termes de besoin en eau des espèces et des rivières. Ce fut l'occasion de rappeler l'importance de mener prioritairement des actions de restauration des milieux et de sobriété d'usages de l'eau pour ne plus aggraver les étiages. Dans le cadre du cycle de formation des élus et techniciens des SAGE Vie Jaunay, Grand Lieu et Sèvre Nantaise, l'OFB (sd85, DR PDL et DR Bretagne) est intervenu en salle et sur le terrain (cas d'effacement d'un plan d'eau) pour présenter les impacts des plans d'eau sur les bassins versants et les solutions pour diminuer ces impacts.

2024 fut aussi l'année d'approbation du SAGE Estuaire de la Loire : l'OFB a contribué aux éléments scientifiques pour protéger les zones humides.

Participation au SAGE Mayenne

L'OFB siège au bureau de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Mayenne, qui prépare les décisions soumises à l'approbation de la CLE et apporte son expertise technique pour une approche globale au niveau des bassins versants et une meilleure prise en compte des milieux aquatiques, du bocage, des sols...

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Mayenne travaille actuellement à la mise en place d'une étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC), visant à définir les débits écologiques nécessaires au bon fonctionnement des cours d'eau et, in fine, les débits prélevables pour satisfaire les différents usages de l'eau. Cette démarche permettra ensuite de déboucher sur un « Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau » (PTGE), reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur le périmètre du SAGE. Ces dossiers techniques nécessitent une présence régulière dans les réunions et un travail préparatoire avec la direction régionale, permettant d'apporter l'expertise technique attendue par les partenaires.

Les haies au centre des politiques publiques

Les Pays de la Loire sont la 2ème région la plus bocagère de France derrière la Normandie. Les partenaires se mobilisent activement pour la préservation et la valorisation du bocage dans la région dans le cadre du Pacte national sur la haie, du plan régional sur la haie et du programme Bocage Pays de la Loire. L'OFB apporte un appui technique régulier aux partenaires et travaille avec les services de l'État sur la réglementation. Une table-ronde sur la haie a été organisée lors du Comité Régional Biodiversité (CRB) à Nantes le 20 novembre durant laquelle l'OFB a pu présenter ses actions sur la réglementation et le Life Biodiv'France.

Porté par l'OFB au niveau national, le Life Biodiv'France lancé en 2024 pour 9 ans, soutient des initiatives en faveur de la biodiversité en France. En Pays de la Loire, le projet porté par le Conseil Régional est axé sur la restauration et l'entretien des haies bocagères.



Pour en savoir plus : www.ofb.gouv.fr/le-projet-life-biodivfrance

Effacement de plans d'eau afin de restaurer cours d'eau et zones humides

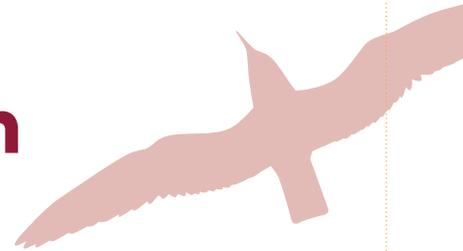
Les plans d'eau, particulièrement nombreux en Mayenne (entre 16 000 et 19 000), génèrent des impacts négatifs sur la ressource en eau, notamment ceux traversés par un cours d'eau ou implantés sur une source. Leur présence entraîne des effets multiples : perte de débit par évaporation, rupture de la continuité écologique, retard des écoulements en cas de non-respect du débit réservé, ennoisement de cours d'eau et de zones humides, augmentation de la température de l'eau, eutrophisation, modification des peuplements piscicoles...

Ainsi, l'ensemble des SAGE du département et de la région prévoit des règles et orientations pour limiter les impacts des plans d'eau. La meilleure solution environnementale est l'effacement de plans d'eau. Cela permet de supprimer l'ensemble des impacts sur le cours d'eau, de recréer des cours d'eau et des zones humides, essentielles au bon fonctionnement des milieux, et de mettre un terme aux opérations et coûts de gestion de l'ouvrage (vidanges, entretien...). Ces travaux relativement peu coûteux par rapport à d'autres solutions, sont potentiellement éligibles aux financements de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. L'OFB incite les propriétaires et les collectivités à se tourner vers cette solution à forte plus-value écologique, en proposant un appui technique, à l'aide de fiches de recommandations techniques et opérationnelles.

© Laurent De Lise, OFB



Les actions de la délégation de façade Atlantique



La Délégation de façade Atlantique (DFA) couvre la façade maritime qui s'étend de la baie du Mont-Saint-Michel à la frontière espagnole. Elle est composée de 12 personnes qui participent à l'élaboration des politiques publiques dédiées à la protection de la mer et apportent un appui sur la gestion des sites Natura 2000. Les articles présentés ci-dessous concernent les 3 régions couvertes par la DFA : Pays de la Loire, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine.

Le PNA Puffin des Baléares s'internationalise !



© Michel Ledard – DREAL Bretagne

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'actions en faveur du puffin des Baléares, l'OFB mobilise à l'international le réseau impliqué dans la conservation de l'espèce.

Un voyage d'étude a été organisé du 3 au 7 juin au Portugal pour une meilleure coopération et partage d'expérience entre pays voisins. En effet, cet oiseau marin considéré comme le plus menacé d'Europe, est originaire de l'archipel espagnol et passe l'été sur les côtes portugaises et françaises. Ce voyage faisait suite à une première rencontre entre pêcheurs français et portugais, organisée en octobre 2022 sur la côte Atlantique. La vingtaine de personnes présentes a notamment pu observer le cerf-volant effaroucheur testés par des pêcheurs portugais, il sera testé prochainement en France.

Du 24 au 26 juin, le séminaire du PNA a été organisé au Croisic. Une cinquantaine de personnes issues du Royaume-Uni, d'Espagne, du Portugal et de France étaient réunies pour échanger sur les dernières avancées relatives aux connaissances sur son écologie et les menaces pesant sur l'espèce, mais aussi sur les projets et travaux mis en œuvre pour sa conservation. Enfin, les participants ont pu profiter d'une sortie en bateau dans le Mor Braz pour observer oiseaux et mammifères marins, animée par Faune-Océan.



En savoir plus : www.oiseaux-marins.org/accueil/projets/pna-puffin



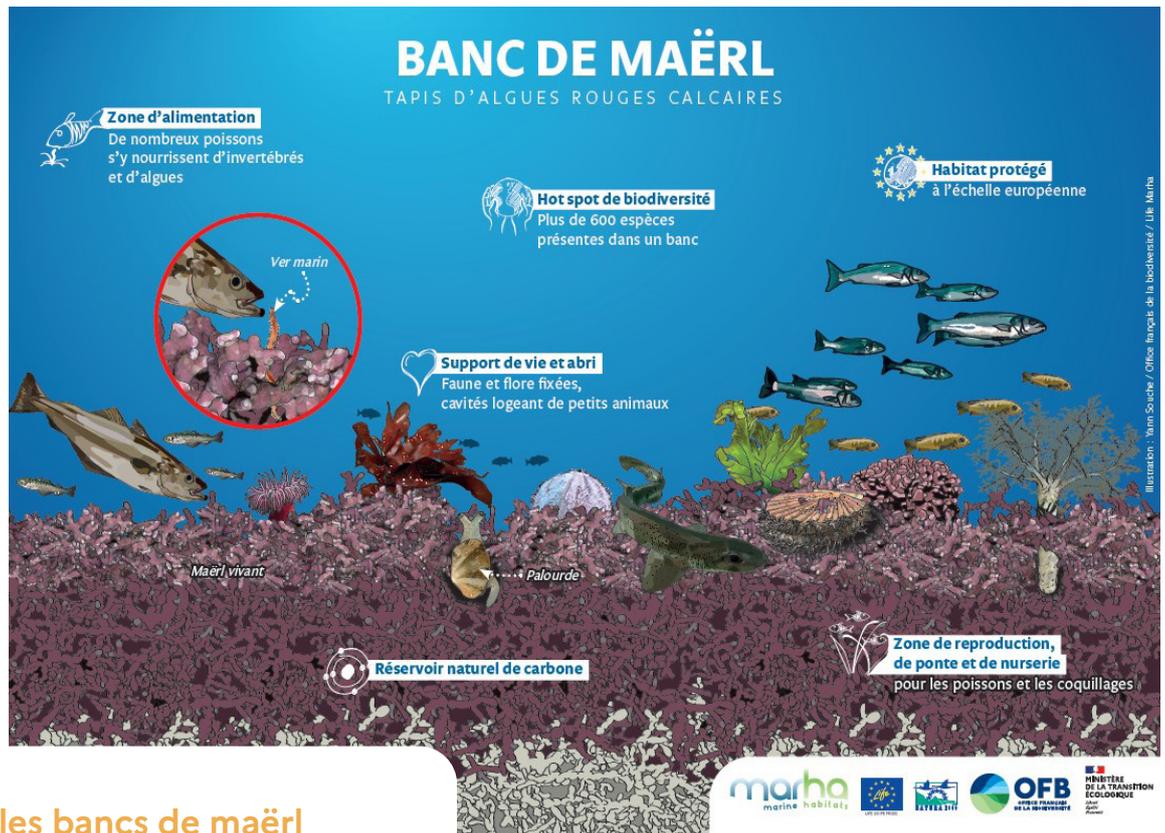
Fascicule « Mémento Terre et mer »

Les politiques publiques en faveur de l'environnement sur la frange littorale sont nombreuses, régies par plusieurs directives européennes. Chacune a son vocabulaire, ses responsabilités et ses déclinaisons en droit français. C'est pour mieux comprendre ces différents aspects que la DFA et la DR Bretagne ont réalisé un fascicule nommé « Mémento TERRE & MER ». Son objectif est d'explicitier l'articulation entre ces directives voire leur complémentarité.

Il s'adresse non pas au grand public, mais aux élu.e.s des territoires (présent.e.s dans les instances liées à ces différentes directives) et aux professionnel.le.s travaillant à la mise en œuvre de ces directives (technicien.ne.s rivières, animateur.ices de SAGE, police de l'environnement, agents du ministère de l'environnement...)



© Ptolémée



Etudes sur les bancs de maërl

L'habitat de maërl fait partie des habitats marins d'intérêt communautaire. Les bancs de maërl (algue rouge calcifiée) sont des habitats particuliers qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Ils recouvrent plus ou moins densément les fonds marins. Les espèces y trouvent nourriture, support ou abri. La richesse écologique et la croissance lente de cet habitat en font un enjeu de conservation fort pour le site Natura 2000 de l'estuaire de la Loire.

Dans la baie de Bourgneuf, le banc de maërl situé au nord-est de l'île de Noirmoutier est désigné dans le document stratégique de façade comme potentielle « Zone de Protection Forte » pour assurer sa conservation. Afin de répondre aux besoins de connaissances, la DFA a demandé au bureau d'études TBM Environnement d'actualiser la cartographie du banc de maërl.

Les résultats de cette étude apportent des connaissances fines sur la vitalité de l'habitat, sa localisation, son recouvrement et les espèces qui y sont associées. Ils permettront de poursuivre l'analyse des risques d'atteinte aux habitats par la pêche professionnelle et faciliteront l'instruction des évaluations d'incidences dans le site Natura 2000. Ils permettront également aux autorités compétentes de préciser le secteur à enjeu de protection à prendre en compte dans la proposition d'une Zone de Protection Forte.

Les résultats ont été présentés aux membres du Comité de pilotage du site Natura 2000 le 15 octobre 2024 et sont disponibles sur le site internet de Natura 2000 estuaire de la Loire externe.

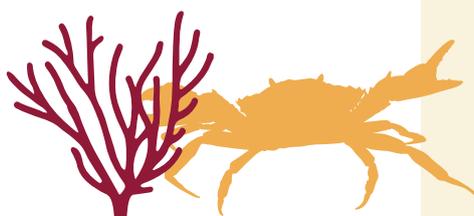
Dans les sites Natura 2000 Archipel des Glénan et Dunes et Côtes de Trévignon, une étude cartographique et de caractérisation des bancs de maërl a été menée en 2023-2024 par le bureau d'études Idra-Bio Littoral.

Cette étude s'inscrit dans la suite des travaux d'analyses de risques de dégradation des habitats par la pêche professionnelle. L'objectif était d'acquies de la connaissance sur l'enveloppe et l'état de conservation des bancs de maërl et d'initier un suivi pour évaluer l'efficacité des mesures de conservation sur les zones de fermeture spatiale à toutes dragues.

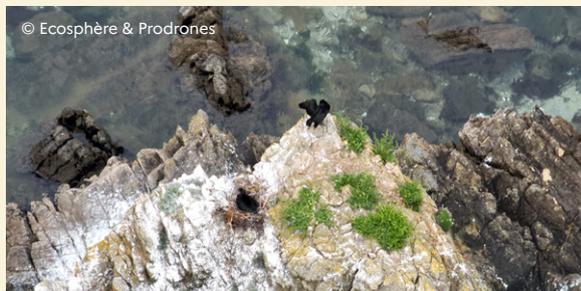
Une première campagne de 364 points vidéo a permis d'évaluer les secteurs où le pourcentage de recouvrement du maërl vivant étaient importants. Un plan d'échantillonnage de 100 stations de prélèvements a ensuite été défini pour mesurer les paramètres physiques du maërl (vitalité et taille des brins), et d'évaluer l'état des peuplements benthiques.

Voici les principaux résultats de cette étude :

- Le banc de maërl des Glénan a peu évolué et reste conforme aux données historiques. La majorité des prélèvements présentent des pourcentages de recouvrement importants avec une proportion élevée de maërl mort. Le banc n'a pas encore atteint un bon état de conservation au regard de son taux de vitalité relativement faible.
- Le secteur des Moutons à Mouterlin met en évidence un banc qui présente une surface plus réduite que celle historiquement décrite passant de 22,7 à 2,55 km². Les résultats montrent un banc dans un bon état de conservation.
- Le secteur de Beg Meil à Trévignon présente un banc avec des taux de recouvrement relativement élevés, mais une forte proportion de maërl mort. Le banc n'a pas encore atteint un bon état de conservation au regard de son taux de vitalité relativement faible.



Suivi des oiseaux marins nicheurs sur l'île Dumet par drone



© Ecosphère & Prodrone

Située au cœur du site Natura 2000 « Mor Braz », l'île Dumet fait 8 ha et accueille de nombreux oiseaux : colonie de goélands argentés, bruns et marins, huîtrier-pie, cormoran huppé, tadorne de Belon... Elle constitue actuellement le site le plus important pour la nidification de l'eider à duvet en France.

Le suivi des populations nicheuses d'oiseaux marins de l'île est traditionnellement réalisé par le Département de Loire-Atlantique (gestionnaire principal) à partir d'une embarcation et à terre à partir de points d'observation. Cependant, la végétation et la topographie de l'île rendent difficiles le recensement et le suivi de la reproduction des différentes espèces d'oiseaux marins, en particulier de l'eider à duvet et des goélands. La DFA de l'OFB a chargé Ecosphère-Prodrone de tester l'utilisation d'un drone équipé de caméras RVB et thermique pour pallier aux difficultés de détection des oiseaux tout en minimisant le dérangement.

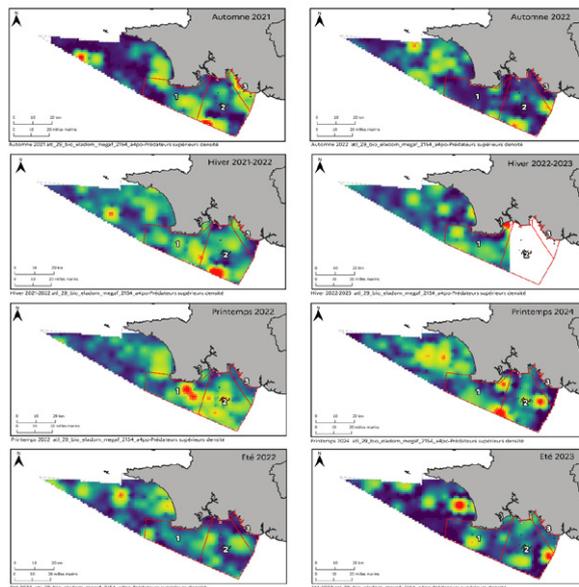
Cette étude a été riche d'enseignement quant aux conditions d'utilisation de la caméra thermique, à la stratégie d'approche du drone pour minimiser le dérangement et à la variation de la signature thermique des différentes espèces et entre adultes et jeunes. Cette méthode offre une complémentarité intéressante à celle traditionnelle pour améliorer le suivi des populations nicheuses d'oiseaux marins de l'île Dumet.



© Ecosphère & Prodrone

FINISTÈRE SUD

Carte de densités de Prédateurs supérieurs - échelle relative par saison



Inventaire aérien de la mégafaune marine dans le Finistère sud

Des campagnes aériennes d'inventaire de la mégafaune marine ont eu lieu entre 2021 et 2024 à l'échelle du Finistère sud. L'objectif de cette étude est de caractériser la fréquentation spatio-temporelle de la zone par la mégafaune marine et de mettre en évidence d'éventuelles zones préférentielles.

Au cours des huit survols, 18 382 oiseaux, 3 090 mammifères marins et 177 grands poissons (poisson lune, requins, thons, bonites) ont été observés au total.

La communauté des oiseaux marins sur le secteur d'étude est diversifiée : 50 % de Laridés (goélands, mouettes, sternes), 24 % d'Alcidés (guillemot de Troil, pingouin torda, macareux moine), 13 % de Procellariidés (puffins, fulmar boréal) et 12 % de Fous de Bassan, toutes saisons confondues.

Au total, neuf espèces de mammifères marins ont été observées : dauphin commun (espèce dominante), grand dauphin, marsouin commun, dauphin de Risso, globicéphale noir, petit Rorqual et cachalot. Deux zones de densités maximales semblent se dessiner avec une concentration des observations au sud des Glénan et dans la partie sud de la baie d'Audierne.

65 % des observations d'oiseaux se font en périodes d'hivernage et prénuptiale, alors que les mammifères marins sont principalement présents en été et en automne (75 % des observations).



DIRECTION RÉGIONALE PAYS DE LA LOIRE

Parc d'activité de la Rivière – Bât B
8 boulevard Einstein – CS 42355
44323 Nantes Cedex 3
Tél. 02 51 25 07 82
dr.pays-de-la-loire@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Loire-Atlantique

Parc d'activité de la Rivière - Bât B
8 boulevard Einstein – CS 42355
44323 Nantes Cedex 3
Tél. 02 51 25 07 87
sd44@ofb.gouv.fr

Service départemental de Maine-et-Loire

Cité Administrative, Bâtiment M
15 bis rue Dupetit-Thouars
49047 Angers Cedex 01
Tél. 02 41 47 29 82
sd49@ofb.gouv.fr

Service départemental de Mayenne

7 rue des Giraumeries
53 940 Saint-Berthevin
Tél. 02 43 02 97 70
sd53@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Sarthe

Pôle Tertiaire Paixhans
19 boulevard Paixhans
72000 Le Mans
Tél. 02 43 42 48 33
sd72@ofb.gouv.fr

Service départemental de Vendée

Cité administrative Travot
10 rue du 93^e Régiment d'infanterie
Bâtiment D 85000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 30 94 56
sd85@ofb.gouv.fr

Délégation de Façade Atlantique

1 rue Eugène Varlin
44100 Nantes
Tél. 02 51 25 07 82

Unité Spécialisée Migrateur Bretagne-Pays de la Loire

usm44@ofb.gouv.fr

Réserve Naturelle Nationale
de la Baie de l'Aiguillon

Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
et forêt domaniale de la Pointe d'Arçay

Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
de Chanteloup

Réserve Naturelle Nationale
de la Casse de la Belle Henriette

Réserve Naturelle Nationale
de Saint Denis du Payré

www.ofb.gouv.fr




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

